

LE DANEMARK, SON STATUT INTERNATIONAL ET L'ENJEU D'UNE « EUROPE GÉOPOLITIQUE »



JEAN-SYLVESTRE MONGRENIER
NOTE D'ACTUALITÉ 95, FÉVRIER 2025



L'Institut Thomas More est un think tank libre et indépendant, basé à Bruxelles et Paris. Il est la fois un laboratoire de solutions innovantes, un centre d'expertise et un relais d'influence.

La démarche de l'Institut se fonde sur les valeurs proclamées dans sa Charte : la liberté et la responsabilité, le respect de la dignité de la personne, la subsidiarité, l'économie de marché, les valeurs universelles qui sont l'héritage commun des pays européens.

Paris

8, rue Monsigny
F-75 002 Paris
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30

Bruxelles

Avenue Walkiers, 45
B-1160 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 374 23 13

www.institut-thomas-more.org
info@institut-thomas-more.org

Les vues de Donald Trump sur le Groënland, exprimées en même temps que celles sur le Canada et le canal de Panama, dans le cadre d'une nouvelle doctrine Monroe qui reste à formuler, appellent l'attention sur le Danemark. Un petit pays par la taille, si l'on fait exception du très vaste Groënland, mais une ancienne puissance de premier plan qui n'a pas tout oublié de sa grande histoire. Si les élites danoises rompaient en visière avec le « décolonialisme » et maintenaient une forme de souveraineté sur le territoire autonome du Groënland, en bonne intelligence avec les États-Unis, l'OTAN et l'Union européenne, ils apporteraient une précieuse contribution à une « Europe géopolitique », solide pilier du monde libre dans l'ancien Occident.

Petit pays par sa superficie et sa population (5,5 millions d'habitants pour 43 092 kilomètres carrés), le royaume du Danemark, membre de l'Union européenne et de l'OTAN, est une ancienne puissance de premier plan. Sur le plan territorial, il comprend la péninsule de Jutland et l'archipel danois, en Baltique.



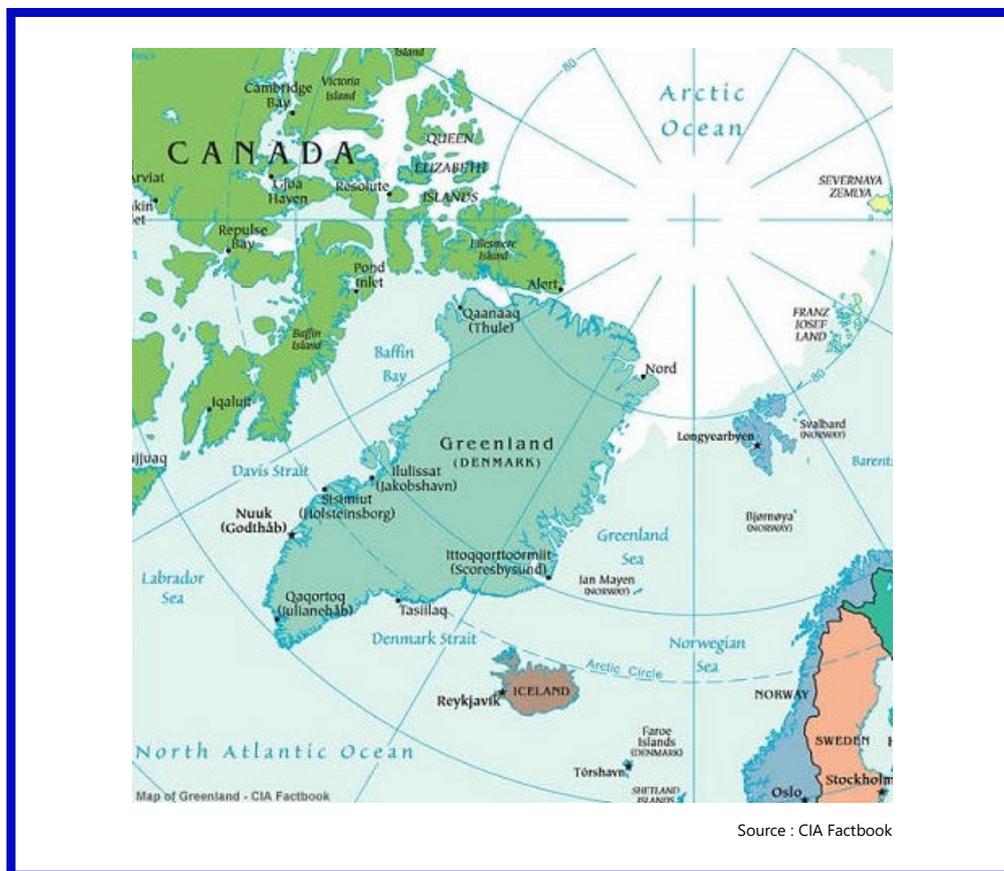
Nul besoin de remonter jusqu'à l'« Empire de la mer du Nord » de Knut le Grand (r. 1016-1035), un vaste ensemble géopolitique qui s'étendait alors de la Scandinavie à l'archipel britannique. Comparé à son extension territoriale aux époques moderne et contemporaine, le Danemark n'a cessé de rétrécir : cession des régions méridionales de la Suède en 1660 ; perte de la Norvège en



1814 ; amputation du Slesvig-Holstein en 1864 (le tiers de la superficie du Danemark d'alors), partiellement compensée par le retour du nord du Slesvig, à la suite de la défaite allemande dans la Première Guerre mondiale et du traité de Versailles (1919) ; indépendance de l'Islande en 1944. Un tel destin fait songer à la malédiction qui pèse sur Elsenaur.

Un rétrécissement géopolitique limité par la possession du Groënland

En revanche, le Danemark conserve le Groënland, une grande île arctique (2,2 millions de kilomètres carrés) sur laquelle des colons avaient fondé des établissements à partir du XVII^e siècle.



Précédemment, des colonies norvégiennes avaient été implantées (X^e-XIII^e siècle), puis des Inuits venus d'Alaska leur avaient succédé **(1)**. En 1814, le traité de Kiel rattache le Groënland au Danemark, une décision confortée en 1933 par la Cour internationale de justice. En 1941, alors que son pays est sous occupation allemande (l'Allemagne envahit le Danemark le 9 avril 1940), l'ambassadeur du Danemark signe un accord avec les États-Unis, relatif à l'utilisation militaire du

(1) Ces Inuits ne sont donc pas les lointains descendants des populations qui, voici quatre mille ans, sillonnaient la banquise et les fjords du Groënland.

Groënland **(1)**. Ainsi la libération de l'Europe est-elle amorcée avec un débarquement américain dans la grande île arctique. Cet accord militaire est étendu en 1951, la base de Thulé occupant une place majeure dans le dispositif américain de défense de l'OTAN et de l'Amérique du Nord. En 2003, un addendum prend en compte le rôle de l'implantation américaine au Groënland dans l'édification de la Défense antimissile (voir le puissant radar de Thulé). Bref, nul besoin pour les États-Unis de poser des revendications territoriales pour étendre leurs activités militaires dans l'île **(2)**.

De ce passé de puissance majeure, les dirigeants du Danemark contemporain (une partie d'entre eux au moins) ont hérité une vision géopolitique exigeante, d'autant plus que l'économie danoise est ouverte sur le grand large (voir l'importance de Maersk, armateur et firme logistique de rang mondial). Au cours de la Guerre froide, le Danemark occupe une position géostratégique cruciale. Proche du théâtre « Centre-Europe » (lieu du face-à-face de l'OTAN et du Pacte de Varsovie), il maîtrise les détroits qui commandent le passage entre la Baltique et la mer du Nord (détroits du Petit-Belt, du Grand-Belt et du Kattegat), au grand dam de la flotte soviétique **(3)** ; le Danemark est donc un pays clef de l'OTAN, dont il est un membre fondateur (4 avril 1949).

Depuis cette époque, le Danemark a l'image d'un pays « super-atlantiste », une opinion renforcée du fait de sa participation ultérieure à la « guerre contre le terrorisme⁴ » (Irak et Afghanistan dans les années 2000). Voire. Si l'invasion allemande d'avril 1940 a frappé de vacuité son statut de neutralité, ce n'est qu'après l'échec d'une tentative d'Union de défense de la Scandinavie, en 1948, que le Danemark fait le choix de l'Alliance atlantique. A l'intérieur du pays, la pression du parti social-démocrate et de la gauche radicale, réunis par le pacifisme et l'opposition au nucléaire, ont des conséquences sur les positions du Danemark dans l'OTAN, à un tel point que les Américains et les Britanniques désignent cette dérive par le terme de « danemarkisation », un néologisme forgé sur le modèle de « finlandisation ». Après la Guerre froide, le choix d'un certain alignement sur les positions américaines n'est pas du suivisme mais s'inscrit dans une politique étrangère d'ensemble. Avec la réunification de l'Allemagne (1990) et la ratification du traité de Maastricht (1992), Copenhague redoute l'avènement d'une Europe intégrée, sous hégémonie franco-allemande ; l'idée est de disposer d'un « balancier au large » (« *Offshore balancing* »). Ainsi le Danemark s'éprouve-t-il plus comme une contrée atlantique et maritime qu'un pays européen et continental.

(1) Dès avant, les Britanniques s'étaient emparés des îles Féroé et de l'Islande (1940), autres possessions extérieures du Danemark. Quant au Groënland, il passe de fait sous le protectorat des États-Unis qui assurent la vie matérielle des habitants et implantent des bases navales et aériennes. Jusqu'à la fin de la guerre, Américains et Allemands s'affrontent autour de stations météorologiques, dont on sait l'importance pour la navigation aérienne et les raids de bombardiers.

(2) Le Groënland repasse en 1945 sous la souveraineté effective du Danemark mais Harry Truman, président des États-Unis, envisage son achat l'année suivante.

(3) Le Petit Belt, entre la péninsule du Jutland et l'île de Fionie, et le Grand Belt, entre la Fionie et l'île de Seeland, assurent le passage entre des territoires danois. Le troisième détroit est celui de l'Øresund (ou du Sund), entre l'île de Seeland (Danemark) et la Scanie (Suède). D'une largeur de 4 kilomètres, il est prolongé au nord par le Kattegat et le Skagerrak, ce passage entre le sud de la Norvège, le Bohuslän (Suède) et le nord-ouest du Jutland (Danemark) conduisant à la mer du Nord. Du XVe au XIXe siècle, le royaume du Danemark a imposé un droit de passage à Elseneur, le lieu correspondant à un rétrécissement du détroit de l'Øresund. Cette situation a pris fin avec le traité de Copenhague (1857). Le Danemark a renoncé à prélever cette taxe et assure la sécurité de la navigation. En temps de paix, le principe est celui de la liberté du passage, pour les navires de guerre comme pour ceux de commerce. En temps de guerre, le Danemark peut interdire le passage des navires de guerre.

(4) Le Danemark est le pas de l'OTAN à avoir perdu le plus grand nombre d'hommes en Afghanistan, en proportion de sa population.



C'est en 1973 que le Danemark rejoint la CEE (Communauté économique européenne), en même temps que le Royaume-Uni et l'Irlande ; la Norvège décline à la suite d'un référendum perdu par les partisans de l'intégration européenne. Les Danois, dont l'identité politique est historiquement influencée par le luthéranisme, étaient réservés à l'égard de la « Romunion » (référence au traité de Rome, fondateur de la CEE, signé le 25 mars 1957), trop latine, catholique et corrompue à leurs yeux. Vu de Copenhague, l'important était de ne pas se couper de Londres et de conserver l'accès au marché britannique. Dans les années qui suivent, le Danemark, jaloux de son indépendance, refuse à plusieurs reprises de conférer des compétences de sécurité à la CEE, arguant aussi de la primauté de l'OTAN. Par ailleurs, le territoire autonome du Groënland **(1)**, toujours placé sous sa souveraineté, sort de la sphère de compétences de la CEE, de façon que les ressources halieutiques soient soustraites à la politique européenne de la pêche.

Enfin, on se souvient que la courte victoire des opposants au traité de Maastricht (50,4%), en 1992, avait un temps reporté l'avènement de l'Union européenne. Il avait fallu concéder au Danemark plusieurs exemptions (Union économique et monétaire, Politique extérieure et de sécurité commune, Politique de défense commune, Justice et affaires intérieures) pour que le « oui » l'emporte au référendum de l'année suivante (60%). A la même époque, Copenhague promouvait avec Berlin le Conseil des États de la mer Baltique **(2)**, cela afin de donner un cadre institutionnel aux « équilibres nordiques ». Par la suite, le Danemark se pose à l'intérieur de l'Union européenne comme l'un de ces pays dits « frugaux », opposés au dérapage des finances publiques et à l'idée même d'une dette commune. Redoutant la création d'un super-État continental, il est hostile aux concepts d'« autonomie stratégique » et de « souveraineté européenne », promus par la France. La diplomatie danoise met en avant la dimension nord-américaine du pays, du fait de la possession du Groënland, pour justifier de plus grandes affinités avec Washington qu'avec Bruxelles.

La coûteuse proposition de Donald Trump

En février 2022, l'« opération militaire spéciale » du Kremlin en Ukraine, le passage à une guerre de haute intensité et la proximité de la menace russe placent le Danemark parmi les fermes soutiens du pays que la Russie-Eurasie de Vladimir Poutine agresse et menace d'absorber. Le Danemark participe au renforcement de l'OTAN sur son « flanc est », ainsi qu'en Baltique **(3)**, et s'inscrit dans la « coalition F-16 » qu'emmènent les Pays-Bas (les pays livrant des F-16 à l'Ukraine). La gravité de la situation stratégique et géopolitique conduit les Danois à renoncer à leur

(1) L'autonomie interne est accordée en 1979. Trente ans plus tard, le Groënland obtient une autonomie encore élargie (2009). Le territoire dispose d'un drapeau propre, déployé aux côtés de celui du Danemark, et reconnaît pour langue officielle le kalaallisut, un dialecte eskimo-alaoute, écrite en latin depuis la colonisation danoise, refondée au milieu du XIXe siècle par le missionnaire germano-danois Samuel Kleinschmidt (Eglise évangélique-luthérienne du Danemark).

(2) Forum intergouvernemental fondé en 1992, sur la base d'une initiative germano-danoise (Allemagne, Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Suède, Russie, Commission européenne). Le Conseil des États de la mer Baltique regroupe des ministres des Affaires étrangères des dix États de la Baltique, la Russie y participant pleinement, ainsi que la Commission européenne. Le Conseil des États de la mer Baltique a pour objectif la coopération en matière économique, sociale et environnementale. Son siège est à Stockholm. Son siège est à Stockholm. Suspendue après l'« opération militaire spéciale » contre l'Ukraine, la Russie a quitté cette organisation en mai 2022.

(3) Sur les enjeux de la Baltique, voir Jean-Sylvestre Mongrenier, « La Baltique, "lac otanien" ? La politique agressive de Moscou dans la région nordico-baltique », *Desk-Russie*, 10 février 2025, [disponible ici](#).

exemption en matière de Politique de sécurité et de défense commune (65% de « oui », le 1^{er} juin 2022). L'argument est de permettre une plus grande coopération militaire intra- européenne, au moyen de synergies UE-OTAN. Bientôt, la perspective d'une possible réélection de Donald Trump à la présidence de l'OTAN précipite la quête danoise d'un nouvel équilibre entre les deux rives de l'Atlantique.

Outre le fait que la première Administration Trump (2017-2021) avait suscité des inquiétudes quant à l'avenir de l'OTAN, le président américain avait exposé ses vues sur le Groënland, en termes économiques plus que géostratégiques (2019) **(1)**. Le renouvellement d'une offre d'achat, le 7 janvier 2025, offre assortie d'une menace de conflit commercial avec le Danemark, pose la question du statut futur de la grande île arctique : les États-Unis renoueraient-ils avec une conception élargie de la doctrine Monroe **(2)** ? A raison, Copenhague souligne la brutalité du ton et la vision surannée de Donald Trump, comme en d'autres temps les États-Unis achetaient la Louisiane (1803), l'Alaska (1867) ou les Antilles danoises (1917), désormais appelées les îles Vierges. Il n'est pas sûr que les réflexes et les méthodes des promoteurs immobiliers new-yorkais soient adaptés aux exigences d'une haute politique et d'une grande stratégie (« *grand strategy* »). Au regard des facilités dont les États-Unis disposent au Groënland, un projet d'« État associé » avec un Groënland indépendant, sur le modèle de Porto-Rico ou sur celui de micro-États du Pacifique-Sud (en Micronésie) serait inutilement coûteux pour les finances publiques américaines.

En vérité, les coûts administratifs et les larges aides à l'économie sont financés par une généreuse subvention de l'État danois dont le montant annuel est estimé à 700 millions de dollars. Ce chiffre est douze fois supérieur à ce que versent chaque année les États-Unis pour leurs bases et implantations militaires au Groënland, les services induits (fournis par une compagnie locale), ainsi que diverses aides aux secteurs de l'éducation, des minerais et du tourisme. Quelles seraient donc les contreparties d'une telle augmentation des coûts de la présence américaine entraînés par la concession au Groënland d'un statut d'État associé ? Un plus grand rôle militaire ? Au fil des décennies, Washington et Copenhague ont démontré leur capacité à négocier ces questions, pour des montants sans commune mesure avec ceux d'un accord d'association. Un plus large accès aux ressources minérales du Groënland, dont les « terres rares » qui suscitent tant de passions **(3)** ? En la matière, les États-Unis et le Danemark ont précédemment signé un accord de coopération et, concernant le Groënland, la politique de Copenhague vise à attirer des investissements extérieurs dans ce secteur (notamment américains). Si celui-ci reste sous-dimensionné, le fait s'explique à la fois par les difficultés d'extraction (une activité très coûteuse) ainsi que par des résistances locales ; un statut d'État associé ne bouleverserait pas ces conditions générales. Contrer la présence chinoise ou russe sur l'île arctique ? Washington et Copenhague se

(1) A propos de la réaction danoise à la première revendication de Donald Trump, en 2019, voir l'entretien de Laure Mandeville avec Friis Arne Petersen, ancien ambassadeur du Danemark aux États-Unis : « Il faut prendre les intentions de Trump très au sérieux », *Le Figaro*, 24 janvier 2025, [disponible ici](#).

(2) Rappelons qu'il s'agit au départ d'une simple « déclaration » du président James Monroe qui, en 1823, fait connaître le désaccord des États-Unis avec le projet d'intervention de la Sainte-Alliance afin de rétablir la souveraineté de Madrid sur l'Amérique espagnole. Bien plus que ladite « déclaration » c'est la flotte anglaise qui dissuade les monarchies européennes d'une telle expédition militaire. Il faudra attendre la fin de la guerre de Sécession et la reconstruction qui suivit pour que la déclaration devienne une doctrine efficiente.

(3) Il est vrai que l'essentiel de la production de « terres rares » est contrôlé par la Chine populaire qui, dans son conflit commercial et sa rivalité de puissance avec les États-Unis, instrumentalise leur exportation. Voir Philippe Escande, « La Chine accentue la nationalisation du secteur des terres rares », *Le Monde*, 2 juillet 2024, [disponible ici](#).



sont déjà accordés sur la question et resserreront sans problème leur coopération. Au Danemark comme dans toute l'Europe, politiques et décideurs sont désormais conscients de la menace chinoise, prise en compte au sein de l'OTAN, et des interconnexions entre le théâtre Euro-Atlantique et le théâtre Indo-Pacifique.

Il n'en demeure pas moins que le soutien du Danemark à une future indépendance du Groënland, présentée à Copenhague comme inéluctable, laisse redouter qu'un tel micro-État, au plan démographique du moins (57 000 habitants sur 2,2 millions km²), succomberait rapidement aux sollicitations de Pékin et Moscou, partenaires et alliés jusque sur le théâtre Arctique. De fait, la Chine populaire développe une « route polaire de la soie » et ses compagnies, toutes placées sous la coupe du parti-État, investissent dans les projets pétro-gaziers russes en Sibérie et dans la zone Arctique. A raison, la perspective d'un Groënland satellisé par une Grande Eurasie sino-russe inquiète les États-Unis, et l'Europe devrait aussi s'en soucier **(1)**. Ce n'est pas en invoquant l'« ordre international libéral » et le spectre d'un monde fondé sur des règles (« *a rules-based order* ») que les puissances révisionnistes seront endiguées. Au vrai, comment le Danemark, s'il persistait à considérer comme inéluctable l'indépendance du Groënland, pourrait-il s'opposer par principe à une forme d'association future de ce territoire avec les États-Unis ? A l'inverse, on peut penser que la rupture de Copenhague avec le « décolonialisme » et une vision éthérée du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et donc la claire réaffirmation de la souveraineté danoise sur le Groënland seraient la voie la plus assurée pour sauvegarder la grande île arctique des convoitises sino-russes ; cela en bonne intelligence avec les États-Unis, l'OTAN et l'Union européenne.

En guise de conclusion

En somme, il faudrait revenir à la situation politico-institutionnelle qui prévalait avant que le discours indépendantiste n'affole les esprits à Copenhague, avec toutefois les adaptations nécessaires aux plans stratégique et géoéconomique, i.e. l'extension des activités militaires en rapport avec l'Arctique, des garanties additionnelles contre la pénétration sino-russe et l'exploitation des ressources naturelles du Groënland. Non point un mécano-souverainisme mais une vision claire des enjeux, des alliances et des coopérations requises, dans un monde de titans. Quoiqu'il en soit, l'avenir géopolitique du Groënland conditionnera le statut international du Danemark qui, adossé à ses alliances, a encore les moyens de peser dans la balance. Le sort de la grande île aura également des conséquences pour une « Europe géopolitique », de l'Atlantique au Tanaïs (le Don) et de l'Arctique à la mer de Sicile, un espace potentiellement réduit au niveau d'un « petit cap » d'une Grande Eurasie sino-russe, si l'Europe perdait son « grand arrière » nord-atlantique.

(1) Sur les enjeux de ce théâtre, voir Jean-Sylvestre Mongrenier, « Face à l'axe Moscou-Pékin, pour un front commun occidental dans l'Arctique », *Desk-Russie*, 27 janvier 2025, [disponible ici](#).

Publications récentes

Retrouvez toutes nos publications (notes, rapports, livres) sur notre site



L'Union européenne au miroir de Donald Trump : le revoli ou le déclassement ?

Gilles Delafon

Note d'actualité 89
Janvier 2024



La chute du régime de Damas et la Russie : un tournant historique ?

Jean-Sylvestre Mongrenier

Note d'actualité 93
Décembre 2023



La Roumanie, un acteur ascendant au carrefour de l'Europe orientale et du bassin pontique

Alexandre Hogu

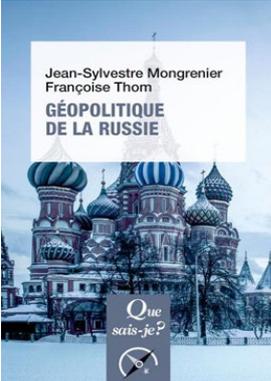
Note 71
Novembre 2023



La grande parade continue

Socialisme mental et extension sans fin du domaine de l'État

Note 70
Novembre 2023



Jean-Sylvestre Mongrenier
Françoise Thom

GÉOPOLITIQUE DE LA RUSSIE

Que sais-je ?



Écouter ne suffit pas : le harcèlement scolaire et la sanction éducative

Lyvann Vaté

Note 69
Novembre 2023



Sous la direction de
JEAN-THOMAS LESUEUR

Le souci de l'homme et du monde

Autour de l'œuvre de Chantal Delol

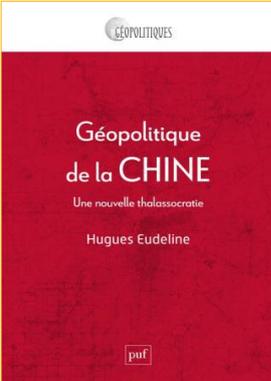
ÉDITIONS P



Trump 2024, la revanche d'une Amérique en colère

Gilles Delafon

Père Clet 27
Octobre 2023



Géopolitiques

Géopolitique de la CHINE

Une nouvelle thalassocratie

Hugues Eudeline

puf



La France en quête d'une grande politique : souveraineté, solidarités occidentales et patriotisme de civilisation

Jean-Sylvestre Mongrenier

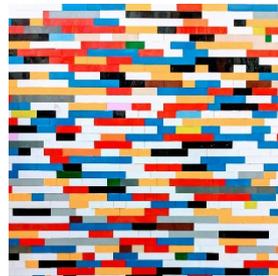
Note d'actualité 92
Juillet 2023



L'audiovisuel public français est-il pluraliste ?

Jean-Thomas Lesueur
Ayméric de Lamotte

Revue 10
Mai 2024



Face à la violence des jeunes, comment restaurer l'autorité ?

Christian Flavigny

Note 68
Mai 2024



L'hypothèque Trump

Analyse historique de l'improbable isolationnisme américain

Jean-Sylvestre Mongrenier

Note d'actualité 91
Avril 2024



Face à la menace terroriste : la protection des élèves et l'autodéfense des enseignants

Julien Dubuis

Note 67
Mars 2024



La Pologne, pilier oriental de la défense de l'Europe : continuités et opportunités

Martin Lai

Note 66
Mars 2024



Israël-Palestine : l'impossible solution à deux États

Gilles Delafon

Note 65
Février 2024



Jean-Sylvestre Mongrenier est directeur de recherche à l'Institut Thomas More. Titulaire d'une licence d'histoire-géographie, d'une maîtrise de sciences politiques, d'un DEA en géographie-géopolitique et docteur en géopolitique, il est professeur agrégé d'Histoire-Géographie et chercheur à l'Institut Français de Géopolitique (Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis). Il est conférencier titulaire à l'IHEDN (Institut des hautes études de la défense nationale, Paris), dont il est ancien auditeur et où il a reçu le Prix Scientifique 2007 pour sa thèse sur *Les enjeux géopolitiques du projet français de défense européenne*. Officier de réserve de la Marine nationale, il est rattaché au Centre d'Enseignement Supérieur de la Marine (CESM), à l'École Militaire. Il est notamment l'auteur de *Le Monde vu de Moscou. Géopolitique de la Russie et de l'Eurasie postsoviétique* (PUF, 2020), *Géopolitique de la Russie* (avec Françoise Thom, PUF, 4e édition, 2024), *Géopolitique de l'Europe* (PUF, 2e édition, 2023), et de *Le Monde vu d'Istanbul. Géopolitique de la Turquie et du monde altaïque* (PUF, 2023) •

Programme

Vivre l'Europe

Le Programme [Vivre l'Europe](#) analyse la crise profonde de l'Union européenne et fait des propositions en faveur d'une Europe clairement confédérale, fière de ses racines et respectueuse du principe de subsidiarité. L'Union européenne et ses membres doivent se préparer à une refondation et chercher les moyens d'un authentique patriotisme de civilisation.

Ce document est la propriété de l'Institut Thomas More asbl. Les propos et opinions exprimés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Sa reproduction, partielle ou totale, est autorisée à deux conditions : obtenir l'accord formel de l'Institut Thomas More asbl et en faire apparaître lisiblement la provenance.

© Institut Thomas More asbl, février 2025

